



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 24 - séance du 23 juin 2021

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Présentation du projet de réserve forestière
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. a) **Préavis municipal no 02/2021** relatif aux comptes
b) Rapport de la Commission de gestion
9. Propositions individuelles
10. Divers

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance, la dernière de cette législature, à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun dans la salle polyvalente du nouveau collège. Afin de respecter les normes sanitaires, les membres qui désirent prendre la parole peuvent se lever et enlever leur masque pendant qu'ils s'expriment.

Il salue la présence de Mmes May-Rose Recouso, boursière et Céline Di Biase, secrétaire municipale adjointe ainsi que de M. Ken Decrauzat, garde-forestier.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Bezençon Cyril, Bollini Jean-Charles, Bourquin Noemi, Dumartheray Marc, Perusset Alexandre et Strautmann André se sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter un point suite au dépôt d'un rapport par la Commission de gestion sur l'analyse de l'évolution des prestations de service du personnel

administratif et des employés communaux en faveur de la population de la commune de Goumoëns pour la période de 2010 à 2020. Ce sujet sera traité en point 9), les propositions individuelles seront sous le point 10) et les divers sous le 11). L'ordre du jour ainsi modifié est unanimement approuvé.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 1 abstention.

4. Communications du bureau

Depuis la dernière séance du Conseil communal, le Président fait part des points suivants :

- validation du procès-verbal de l'élection tacite du Syndic pour la législature 2021-2026 ;
- validation du procès-verbal de l'élection tacite d'un membre suppléant au Conseil communal (il s'agit de la 7^{ème} personne, les 6 autres suppléants ayant obtenu le nombre de voix nécessaires au 1^{er} tour) ;
- préparation, lors d'une séance de Municipalité, de l'ordre du jour de ce soir ;
- dépouillement des votations fédérales du 13 juin 2021.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

M. le Syndic donne quelques informations sur le calendrier des opérations relatives à la construction d'un nouvel EMS à Goumoens-la-Ville. La mise à l'enquête publique est prévue pour le mois de juin 2022. Le PPA devra être présenté au Conseil probablement en décembre 2022, puis il sera transmis au Département pour approbation. L'objectif est la finalisation de la construction de l'EMS vers la fin du 2^{ème} trimestre 2026.

M. le Syndic poursuit en félicitant les membres du personnel communal qui ont atteint un jubilé, il s'agit de :

- Mme Céline Di Biase, 10 ans ;
- M. Sébastien Perey, 10 ans également ;
- M. Jean-René Romanens, 20 ans.

Mme Annie Marguerat :

Avec la crise sanitaire du COVID-19, la PC a été largement sollicitée. Les membres de la PC du Gros-de-Vaud ont notamment œuvré au centre de vaccinations de Beaulieu.

Mme Marguerat annonce que le Tour de Romandie 2022 passera par Echallens. Avis aux bénévoles.

M. Michel Vuerchoz :

A l'instar de l'année dernière, la commune de Goumoëns s'associe au projet Perséides 2021. L'éclairage public sera donc éteint la nuit du 12 au 13 août prochain, afin de découvrir le ciel étoilé.

Pour le projet de réserve forestière, M. Vuerchoz passera la parole dans quelques instants à M. Ken Decrauzat, garde-forestier.

M. Laurent Vulliamy :

M. Vulliamy fait part à l'assemblée de l'article paru dans un numéro du journal Bon à Savoir relatant les résultats d'analyses d'eau prélevées dans toute la Suisse et notamment à Goumoens-la-Ville. Pour notre village, ce n'est pas un hasard : le rédacteur en chef, M. Müller, habite Goumoëns. Cet article a interpellé les membres de l'AIAE, qui ont demandé des explications à M. Müller. Le contenu des discussions n'est pas encore connu. Le sujet sera donc à nouveau développé lors d'un prochain Conseil communal.

Il n'y a plus de communications de la part de la Municipalité, le Président passe la parole à M. Ken Decrauzat pour la présentation du projet de réserve forestière.

6. Présentation du projet de réserve forestière

M. Ken Decrauzat présente le projet au moyen d'un PowerPoint qui est annexé au présent procès-verbal et qui en fait partie intégrante.

Suite à cette présentation, les membres posent quelques questions relatives à ce projet :

Mme Claudia Jaquier désire savoir si le périmètre va être fermé ? M. Vuerchoz répond par la négative et ajoute que des contrôles seront faits avec des mesures un peu plus policières qu'actuellement.

Quelques remarques et questions suivent, marquant l'intérêt des conseillers. Notons que la piste des « Ronge-talons » ne sera pas impactée par cette réserve et qu'elle restera à disposition des usagers. Ce dernier point sera précisé dans la convention qui sera établie entre le canton et la commune. Cette dernière touchera une subvention substantielle pour la création de cette zone, qui s'étendra sur une durée de 50 ans. Enfin, le Président précise que la Municipalité a présenté le projet de réserve forestière au Conseil communal à titre informatif. C'est en effet l'Exécutif communal qui s'occupe de la gestion des forêts.

Le Président remercie M. Decrauzat pour la présentation du projet, ainsi que la Municipalité.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour l'AIAE, M. Michel Glauser fait part aux conseillers que les analyses d'eau ont coûté en 2019 CHF 9'200.00 et en 2020 CHF 29'000.00. C'est tout dire que la problématique de la pollution de l'eau interpelle les membres de ladite association, qui désirent apporter des réponses aux utilisateurs !

M. Philippe Fontaine, en tant que délégué à l'ASIRE nous fait part de quelques décisions prises lors de la dernière assemblée, notamment qu'un crédit de construction a été accordé pour la construction d'un nouveau collège de 9 classes à Essertines-sur-Yverdon, pour un montant de 6,2 millions (ouverture prévue en 2023).

Le Président relève également la dissolution de l'Association de la caravane dentaire. M. Jean-Pierre Millioud ajoute que l'ASIRE reprend la matériel et se donne 2 ans pour changer la caravane et maintenir cette mission auprès des élèves.

Il n'y a pas d'autres communications de la part des associations intercommunales.

8. a) **Préavis municipal no 02/2021** relatif aux comptes
- b) Rapport de la Commission de gestion

Chacun a reçu, avec la convocation du jour : le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2020, les comptes 2020 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2020 (annexe 2). Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la Commission de gestion. Notons que le résultat de l'exercice 2020 boucle avec un bénéfice inattendu de Fr. 25'307.66 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 48'065.10, après des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 286'677.40, ainsi qu'une provision de Fr. 50'000.00 pour la facture sociale, de Fr. 50'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation. En raison de l'exercice bénéficiaire, le fond COVID-19 (Fr. 80'000.00) constitué en 2019 n'a pas été dissous en 2020 mais laissé en compte pour une utilisation éventuelle en compensation de diminution de rentrées fiscales toujours dues au COVID-19 en 2021.

Les dépenses relatives aux préavis municipaux sont annotées de quelques remarques de la Commission de gestion, le plus important crédit étant celui qui concerne la construction du nouveau collège. Les travaux se sont achevés en 2020. Un règlement d'utilisation et d'administration de la PPE a été établi entre l'ASIRE et la commune de Goumoëns. Une convention est en cours d'élaboration. Pour la répartition des charges financières, une convention a été signée avec l'EFAJE (location du bâtiment et de l'installation de chauffage). Les frais fixes seront facturés selon une clé de répartition entre l'EFAJE, l'ASIRE et la commune. L'aménagement autour de la salle du Battoir fera l'objet d'un préavis municipal.

En ce qui concerne les ordures ménagères, la Commission de gestion constate qu'un certain nombre d'entreprises et d'indépendants est exonéré de la taxe (env. 25%) pour des raisons qui ne ressortent pas clairement de la liste présentée. Bien que ces exonérations se basent sur des décisions municipales, la Commission demande à la Municipalité de fixer les règles précises donnant droit à une exonération à l'aide d'un avenant au règlement sur la gestion des déchets, ceci afin d'éviter des précédents ou des contestations.

Pour la gestion du centre de tri, la Commission fait état du contrat qui nous lie à l'entreprise DESA, datant du 18 octobre 2016, qui arrivera à échéance le 1^{er} septembre 2021. N'ayant pas été dénoncé dans le délai légal de 6 mois, à savoir le 28 février 2021, la convention est ainsi renouvelée tacitement avec échéance au 1^{er} septembre 2026. Tout en regrettant cette omission, la Commission espère qu'une discussion soit entamée avec la société DESA à ce sujet.

Pour la distribution de l'eau potable, la Commission constate qu'aucune mention n'est faite sur la présence de métabolites de chlorothalonil dans l'eau potable alors que cette problématique a fait l'objet de trois tous-ménages en 2020 et a nécessité une alimentation de notre région par l'eau du lac. L'AIAE a obtenu une dérogation auprès de l'Office cantonal de la consommation afin de s'alimenter à nouveau directement par ses propres sources et celles du Service de l'eau de Lausanne,

situées dans la région de Thierrens. Cette situation semblerait prévaloir jusqu'à aujourd'hui. Au vu de la pertinence de cette problématique, la Commission de gestion invite la Municipalité à intensifier sa collaboration et sa participation au sein de l'AIAE et à informer la population de l'évolution du dossier de manière régulière et exhaustive.

Enfin, dans ses derniers commentaires, la Commission de gestion félicite la Municipalité pour la gestion complexe du dossier de la construction du nouveau collège, ainsi que pour la bonne collaboration et les efforts consentis pendant la période de la crise sanitaire. En conclusion, elle prie les conseillers d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2020 présenté par la Municipalité.

Le Président remercie M. Freiermuth et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions, ni de remarques. Le Président propose de passer au vote le préavis municipal no 02/2021 relatif aux comptes 2020, qui est accepté à l'unanimité, en comptant une abstention.

Le Président remercie la Boursière pour son travail, la Municipalité pour la qualité de son rapport et la Commission de gestion pour son analyse.

9. Rapport de la Commission de gestion concernant l'analyse de l'évolution des prestations de service du personnel administratif et des employés communaux en faveur de la population de la commune de Goumoëns pour la période 2010 à 2020

Le Président passe la parole à M. Marcel Staub pour la lecture du rapport de la Commission de gestion. L'élaboration d'un tel document a été motivé par :

- établir un rapport non-exhaustif entre les coûts liés à la gestion de la commune et les prestations offertes aux habitants de Goumoëns, pour la période de 2010 à 2020 ;
- poser quelques jalons liés aux futurs départs à la retraite au sein du personnel administratif et des employés communaux ;
- connaître l'impact de la fusion résultant de l'intégration administrative et technique des communes d'Eclagnens, Goumoens-le-Jux et Goumoens-la-Ville ;
- examiner l'impact qu'a eu l'abandon de l'Agence postale sur les coûts liés au traitement du personnel administratif et sur leur travail quotidien.

En conclusion, la Commission de gestion recommande ce qui suit :

- la mise à jour du cahier des charges de tous les employés (administratif et voirie) ;
- vérifier que les horaires d'ouverture du greffe municipal répondent aux attentes de la population ;
- une meilleure maîtrise de la compensation des heures supplémentaires avec suivi éventuel d'une adaptation des charges facturables.

Le Président remercie M. Staub et donne la parole à M. le Syndic, qui apporte quelques remarques et réponses au rapport de la Commission de gestion, notamment :

- pourquoi les revenus de l'agence postale viennent-ils en diminution financière des charges salariales ?

- le cahier des charges du personnel administratif sera revu à l'engagement d'une nouvelle secrétaire communale ;
- la diminution des heures d'ouverture va dans le sens de l'abandon de l'Agence postale, mais le travail aussi bien du greffe que du secrétariat municipal est en augmentation constante ;
- demande à la Commission de gestion de préciser à quelles charges facturables elle fait référence ?

Le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et ses remarques.

M. Philippe Fontaine demande quelles étaient les motivations de la Commission de gestion pour l'élaboration et l'analyse de son rapport ? M. Freiermuth répond qu'elle a voulu faire une analyse suite à la fusion des communes, au futur départ à la retraite de la secrétaire communale ainsi qu'à la fermeture de l'Agence postale.

Le Président propose aux membres du Conseil de voter sur l'acceptation du rapport de la Commission de gestion. Par 15 oui, 2 non et 10 abstentions, le rapport est accepté.

M. Miazza demande quelle conclusion peut-on faire de l'acceptation de ce rapport ?

Le Président répond en se référant aux conclusions du rapport, soit la mise à jour des cahiers des charges du personnel, l'analyse d'une éventuelle extension des horaires d'ouverture et la meilleure maîtrise de la compensation des heures supplémentaires, tout en précisant que ce ne sont que des recommandations.

10. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

11. Divers

M. Michel Schuler annonce que la Fête du Taillé est annulée cette année. La date de la prochaine Fête se décidera prochainement lors d'une séance de comité, qui devra trancher si elle se fait l'année prochaine ou dans deux ans.

M. Michel Glauser, constatant que les travaux de réfection de l'église ne se font que maintenant alors que le préavis a été accepté il y a deux ans, se demande si les prix vont changer ? La Municipalité lui répond par la négative, les travaux se feront aux tarifs convenus.

Mme Anne-Marie Romanens demande quand le tas de terre situé en face de leur habitation va être évacué ? M. Jean-Pierre Millioud répond que malheureusement cette question n'a pas encore de réponse mais que la Municipalité essaie de trouver une solution. La raison de ce retard est une divergence avec l'entreprise générale sur cette question ; à la Municipalité maintenant d'y apporter le dénouement.

M. Roger Turin demande si le parking situé sous le collège a fait l'objet de demande de location de la part de particuliers ? M. le Syndic répond négativement. Le parking est public.

Le Président relaie la demande faite par la boursière en ce qui concerne les décomptes des commissions en cette fin de législature. Les décomptes sont à transmettre au préalable au Président, pour visa.

M. le Syndic prend la parole et adresse quelques mots de remerciements aux membres du Conseil communal, plus particulièrement aux 12 conseillers sortants. Il adresse sa reconnaissance à ses collègues Mme Annie Marguerat et M. Jean-Pierre Millioud, ainsi qu'à la secrétaire sortante du Conseil communal.

Le Président adresse également quelques mots de reconnaissance aux membres sortants. Pour certains, cela fait plusieurs décennies qu'ils font partie du Conseil ! Il offre au nom des Autorités de magnifiques fleurs à la secrétaire, accompagné d'un présent, en guise de reconnaissance pour les 15 années de secrétariat.

M. le Syndic conclut en évoquant le fait qu'en raison de la pandémie, la sortie de fin de législature du Conseil a été annulée, mais invite néanmoins les membres présents ce soir à partager le verre de l'amitié.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h15 et souhaite à chacune et chacun un bel été.

Le Président :

La Secrétaire :